



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h20

Secrétaire : Émilie BRICOUT

FINANCES

DL.22.010 - Soutien à l'Ukraine – versement d'une subvention à la Croix-Rouge Française

Christian DUMAS expose :

La Croix-Rouge française lance un appel à dons, en soutien de la Croix-Rouge ukrainienne, du Comité International de la Croix-Rouge et de toutes les sociétés Croix-Rouge qui interviennent dans les pays limitrophes, pour venir en aide à toutes les populations touchées par le conflit. C'est toute la puissance du Mouvement Croix-Rouge qui se mobilise pour venir en aide aux habitants d'Ukraine.

L'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est très inquiet pour la population ukrainienne, dont certains habitants sont privés d'eau et d'électricité, avec un réseau téléphonique très limité qui rend les contacts entre les familles plus que difficiles.

Dans de nombreuses villes du pays, où des équipes du CICR sont présentes pour témoigner, la situation est dangereuse et alarmante. Partout les populations se réfugient dans des abris, souvent pendant des heures. A Kiev, la plupart des rues sont désertes, mais malgré la dangerosité, des files d'attente se créent devant les pharmacies et les guichets automatiques de banque. Les populations hésitent entre rester ou partir plus à l'ouest. La priorité pour l'ensemble du Mouvement est de répondre aux besoins humanitaires de toutes les personnes touchées par le conflit, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Ukraine. Les fonds récoltés permettront d'aider les personnes touchées par le conflit dans la mesure où la situation en matière de sécurité le permet.

Les besoins concernent d'abord la réparation des infrastructures vitales afin d'assurer un approvisionnement en eau, la fourniture de produits de première nécessité et de matériel médical, ainsi que des premiers secours et un soutien psychosocial. Il s'agira ensuite d'aider la population à se relever et se reconstruire. En complément, ces dons financiers permettront de soutenir les Sociétés nationales limitrophes au conflit, en lien avec la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Celles-ci accueillent et aident les personnes quittant l'Ukraine, en leur fournissant un abri, des articles de première nécessité ainsi que des fournitures médicales.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Ingré participe à ce soutien en versant une subvention de 1 000€ à La Croix-Rouge Française.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **01 AVR. 2022**

Notification le : **01 AVR. 2022**





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_010
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	Soutien à l'Ukraine - versement d'une subvention à la croix-rouge française
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - Subventions aux associations.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_010-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_010-DE-1-1_0.xml	text/xml	940
Nom original :		
DL.22.010 -FIN- Soutien à l'Ukraine.pdf	application/pdf	295162
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	295162

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2022 à 14h03min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2022 à 14h03min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2022 à 14h03min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2022 à 14h03min59s	Reçu par le MI le 2022-04-01